

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-17695 / 101593
Sycrilor Industries SA, 2340 Le Noirmont
usinage CNC.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H, 1 F
01.01.2011–31.12.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 10-17740 / 101145
HGT, Branch of Richemont International S.A., 2416 Les Brenets
secteurs; usinage, tournage/fraisage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H
01.02.2011–31.01.2014 (Nouveau permis)
- 11-17868 / 101223
Dixi Polytool SA, 2400 Le Locle
département fraises à fendre et taillage / affûtage des forêts et des fraises
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
72 H
01.03.2011–28.02.2014 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

8 mars 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail